

**ASSEMBLÉE NATIONALE**4 juin 2018

---

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 64

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 9 QUINQUIES**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre de l'école, le risque est grand qu'une mise en garde des élèves contre la manipulation des informations soit déjà elle-même une forme de manipulation de l'information.

Pour prévenir ce risque, il convient de supprimer cet alinéa.